



DECISION N°2025-06

Portant sur les prestations suivantes :
« PRODUCTION, FABRICATION ET INSTALLATION DES STANDS RELAIS DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX »

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 septembre 2021 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée d'un montant maximal de 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne conduisant pas à un montant total du marché supérieur à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

A l'issue de la consultation du 19 Décembre 2024 en vue de des prestations suivantes « PRODUCTION, FABRICATION ET INSTALLATION DES STANDS RELAIS DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX »,

Les crédits étant inscrits au budget,

DECIDE,

De passer avec **TRAFIKDART MUSEO** sis SAOU (26400), un marché public de Fournitures Courantes et Services, pour la réalisation des prestations suivantes « PRODUCTION, FABRICATION ET INSTALLATION DES STANDS RELAIS DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX » d'un montant de 89 590.00 € HT soit 107 508.00 € TTC, correspondant à l'offre de Base et la Prestation Supplémentaire Eventuelle retenue.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 28/01/2025

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Jacqueline BOUYAC

